



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France

Fédération Française des Equipes Saint-Vincent

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fédération Française des Equipes Saint-Vincent

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 67, rue de Sèvres – 75006 Paris

N° Siret : 484 286 213 00011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de la Fédération Française des Equipes Saint-Vincent,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération française des Equipes Saint-Vincent relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 30 mars 2022

Yann Semelin

Associé

Comptes annuels

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

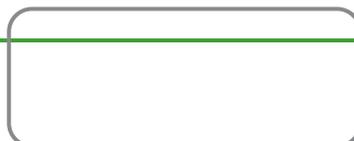
ASS FED. FRANC. DES EQUIPES ST VINCENT

67 rue de Sèvres
75006 PARIS
SIRET 78428621300011



RSM

COMPTES ANNUELS



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5 938	5 186	752	752
Immobilisations corporelles				
Terrains	325 751		325 751	368 945
Constructions	763 865	580 471	183 393	215 660
Autres immobilisations corporelles	690 704	665 048	25 656	269 731
Immobilisations financières				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				328 839
Prêts				22 000
Autres immobilisations financières	2 254		2 254	2 254
Total I	1 788 512	1 250 706	537 806	1 208 181
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	913		913	1 146
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	194 187		194 187	
Autres créances	15 630		15 630	234 376
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	372 651		372 651	403 422
Disponibilités	2 459 108		2 459 108	1 367 621
Charges constatés d'avance	13 617		13 617	5 214
Total II	3 056 107		3 056 107	2 011 779
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 844 619	1 250 706	3 593 914	3 219 960
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	1 506 772	1 506 772
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 049	3 049
Réserves pour projets de l'entité	8 446	8 446
Autres réserves	359 433	359 433
Report à nouveau	299 988	-444 981
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	774 861	744 969
Situation nette (sous-total)	2 952 550	2 177 689
Subventions d'investissement		234 186
Total I	2 952 550	2 411 875
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		228 851
Total II		228 851
PROVISIONS		
Provisions pour charges	2 543	3 055
Total III	2 543	3 055
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 021	16 780
Dettes des legs ou donations	1 170	
Dettes fiscales et sociales	13 631	12 119
Autres dettes	572 174	529 455
Produits constatés d'avance	17 825	17 825
Total IV	638 820	576 179
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 593 914	3 219 960
(1) Dont à plus d'un an (a)	540 330	
Dont à moins d'un an (a)	98 491	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	28 966	32 693
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	21 792	17 082
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	119 331	74 331
Ressources liées à la générosité du public	32 522	797 620
Dont Legs, donations et assurances-vie	32 522	797 620
Contributions financières	15 255	1 019
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	512	
Utilisation des fonds dédiés	280 692	
Autres produits	29	1 881
Total I	499 099	924 625
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	423 746	139 009
Aides financières	2 094	3 741
Impôts, taxes et versements assimilés	13 017	11 788
Salaires et traitements	58 456	53 495
Charges sociales	21 647	19 981
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 054	68 742
Dotations aux provisions		606
Reports en fonds dédiés	83 115	104 900
Autres charges	308	655
Total II	655 437	402 917
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-156 338	521 708
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	2 582	325
Total III	2 582	325
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		659
Total IV		659
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 582	-334

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-153 756	521 374
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	91 048	171 468
Sur opérations en capital	900 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	240 698	67 606
Total V	1 231 746	239 074
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 835	14 724
Sur opérations en capital	270 900	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	22 000	
Total VI	302 734	14 724
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	929 011	224 350
Impôts sur les bénéfices (VIII)	394	754
Total des produits (I+III+V)	1 733 427	1 164 024
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	958 565	419 054
EXCEDENT OU DEFICIT	774 861	744 969

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	114 600	172 585
Prestations en nature	63 150	1 500
Bénévolat	256 058	298 212
Total	433 808	472 297
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	177 750	174 085
Prestations en nature		
Personnel bénévole	256 058	298 212
Total	433 808	472 297

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT VINCENT

ANNEXE

31 DECEMBRE 2021

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux principes de bases suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, notamment :

- Le Plan Comptable Général des associations réécrit ;
- Le règlement ANC n° 2018-06
- Le règlement n° 2008-12 du CRC relatif au compte d'emploi des ressources provenant de la générosité du public.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2021, la Fédération des Equipes Saint Vincent a obtenu pour la troisième fois le Label IDEAS.

La Fédération a perçu 83 115€ de dons pour le projet Louise & Rosalie qui a ouvert ses portes il y a déjà plus d'un an.

Le Mas d'Antibes a été vendu le 08 mai 2021 pour 900 000€. De plus, la Fédération avait octroyé un prêt de 22 000€ entre 2019 et 2020 à l'équipe d'Antibes. Ce prêt a été repris dans les comptes en charges exceptionnelles.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. (Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Logiciels	2 ans
Site internet	5 ans
Constructions	de 20 à 25 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	de 3 à 5 ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement relatives aux engagements à long terme à l'adresse des équipes sont comptabilisées en immobilisations financières.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SUBVENTION DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

En ce qui concerne la subvention 2021, application de la convention en vigueur pour 2019 - 2022. Le montant reçu s'élève à 74 331 Euros.

FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif sans droit de reprise s'élève à 1 506 772 Euros.

LEGS

La Fédération a reçu en legs cette année pour un montant total de 32 522 Euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, la Fédération a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la Fédération est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute à la clôture de l'exercice (b)
		Virements de poste à poste ou provenant de l'actif circulant	Entrées	Virements de poste à poste ou à destination de l'actif circulant	Sorties	
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	6 714	-	-		776	5 938
Total immobilisations incorporelles	6 714	-	-	-	776	5 938
Immobilisations Corporelles						
Terrains	368 945	-	-	-	43 194	325 751
Constructions	850 253	-	-	-	86 388	763 865
Instalaltions Agencements	981 993	-	-	-	329 373	652 620
Matériel bureau siège	25 826	-	4 418	-	4 308	25 936
Matériel bureau permanence	2 125	-	-	-	2 125	0
Mobilier	12 148	-	-	-	-	12 148
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	0
Total immobilisations corporelles	2 241 290	-	4 418	-	465 388	1 780 320
Immobilisations Financières						
Dépôts équipes	328 839	-	-	-	328 839	0
Prêts aux équipes	22 000	-	-	-	22 000	0
Dépôts et cautionnements	2 254	-	-	-	-	2 254
Total immobilisations financières	353 093	-	-	-	350 839	2 254
TOTAL	2 601 097	-	4 418	-	817 003	1 788 512

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES (a)	A	B	C			D
	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS d'amortissements de l'exercice			Amortisse- ments cumulés à la clôture de l'exercice (b)
			Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés ou mis au rebut	Changement de méthode	
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	5 962	-	-	776	-	5 186
Total immobilisations incorporelles	5 962	-	-	776	-	5 186
Immobilisations Corporelles						
Constructions	634 592	32 267	-	86 388	-	580 471
Instalaltions Agencements	716 632	18 653	-	101 667	-	633 618
Matériel bureau siège	21 456	2 134	-	4 308	-	19 282
Matériel bureau permanence	2 125	-	-	2 125	-	0
Mobilier	12 148	-	-	-	-	12 148
Total immobilisations Corporelles	1 386 953	53 054	-	194 488	-	1 245 519
Immobilisations Financières	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 392 915	53 054	-	195 264	-	1 250 705

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Etat des créances

Le total des créances à la cloture de l'exercice à 226 601 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	0		0
Autres	2 254		2 254
Créances de l'actif circulant:			
Créances clients et Comptes rattachés			
Avances et acomptes fournisseurs	913	913	
Autres	209 817	209 817	
Charges constatées d'avance	13 617	13 617	
Total	226 601	224 347	2 254
Prêts accordés en cours d'exercice	0		0
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Créances de l'actif circulant – Autres : 209 817, dont créances reçues par legs et donations : 194 187

Produits à recevoir

	Montant
DONS A RECEVOIR	13 000
Total	13 000

Les dons à recevoir sont les dons reçus ou promis avant le 31 décembre 2021 et encaissés après cette date.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 638 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 021	34 021		
Dettes fiscales et sociales	13 631	13 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	573 344	39 818	533 526	
Produits constatés d'avance	17 825	17 825		
Total	638 821	105 295	533 526	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Hormis les dépôts équipes, classés en dettes à long terme, l'ensemble des dettes de la Fédération sont des dettes court-terme à moins d'un an.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT NON PARVENUES	7 145
DETTES PROV./CONGES PAYES	921
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	461
ETAT - CHARGES A PAYER	2 448
Total	10 975

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires de certification des comptes : 5 250 Euros

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	13 617		
Total	13 617		

Compte représentant 13 617 € au 31 décembre 2021.

Les charges constatées d'avance représentent des charges de l'exercice 2022, sur des factures enregistrées en 2021.

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 825		
Total	17 825		

Ils sont constitués de dons congrès à venir.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 506 772				1 506 772
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	370 929				370 929
Report à nouveau	-444 981	744 969			299 988
Excédent ou déficit de l'exercice	744 969	-744 969	774 861		774 861
Situation nette	2 177 689	0	774 861	0	2 952 550
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	234 186			234 186	0
Provisions réglementées					0
Total	2 411 875	0	774 861	234 186	2 952 550

FONDS DEDIES

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Il a été constitué un Fonds dédié au Projet de Centre d'accueil Louise et Rosalie pour SDF à Sèvres.

Ce fonds a été abondé en 2021. Le projet étant soldé, la Fédération va procéder au versement du solde du fonds dédié non utilisé en 2022 à hauteur de 31 274 euros.

Le fonds dédié a été entièrement repris en 2021.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	228 851	83 115	280 692	31 274	0	0	0
Projet Louise & Rosalie	228 851	83 115	280 692	31 274		0	
Total	228 851	83 115	280 692	31 274	0	0	0

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (789400)	Engagements à réaliser sur Nouvelles ressources affectées (689400)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (194)
Subventions	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour retraite :

Le principe de détermination est le suivant :

Le calcul tient compte de l'âge des salariés, de leur ancienneté actuelle et à 62 ans, ainsi que d'une probabilité de présence dans la Fédération à 62 ans.

La provision pour retraite a été reprise de 512 Euros en 2021 pour passer à 2 543 Euros.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation qui s'élève à - 156 338 € intègre des frais de gestion courante et les dotations aux amortissements et aux provisions à hauteur de 53 054 €.

LEGS ET DONATIONS

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	30 522
Montant de la rubrique de produits "Legs ou Donations" définie à l'article 213-9	2 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs recus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs recus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	32 522

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé des produits de placement de la Fédération.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est composé pour l'essentiel des dons reçus en produits et des dons reversés en charges, ainsi que de la vente du Mas d'Antibes en mai 2021. Il s'élève à 929 K€ en 2021, contre 224 K€ en 2020.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

EFFECTIF MOYEN

Deux personnes (ETP)

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement reçu : 0 Euros

Engagement donné : 0 Euros

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

COMPTE d'EMPLOI ANNUEL des RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public est présenté à la page suivante.

Il a été établi en conformité avec le règlement CRC 2008-12. Il appelle les précisions suivantes:

Définition des missions sociales

Les missions sociales sont définies par les articles des statuts consacrés à l'objet et aux moyens d'action du fonds et notamment :

- Soutenir et conduire toute activité d'intérêt général et d'assistance à caractère social visant à aider les femmes en difficultés, leurs familles et leurs proches, ainsi qu'auprès du grand public ;
- Soutenir les projets qui correspondent le mieux à l'action des équipières,
- Financer ou organiser des colloques, congrès, séminaires, formations en rapport avec l'objet ;
- Éditer des ouvrages et documents d'information.

Répartition des charges entre les trois grandes catégories de dépenses

Les dépenses ont été soit affectées directement, soit en fonction de la répartition des temps précisés par la Direction Générale en 2021.

Règles d'affectation des différentes ressources aux financements des charges

La majorité des financements de l'exercice 2021, provient de dons des équipes, de contributions versées par des fondations ainsi que par une subvention publique (DG Cohésion Sociale du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

Les dons des particuliers ont prioritairement été affectés au financement des missions sociales.

Valorisation du bénévolat

Le bénévolat correspond principalement à la contribution du Bureau et du Conseil d'Administration. Il a été valorisé en fonction des données des contrats de travail pour des postes équivalents et des charges patronales induites.

Il a été réparti entre les trois grandes catégories de dépenses, de la même façon que les rémunérations et charges décaissées, en fonction de la répartition du temps de travail évaluée au titre de 2021 par la Direction.

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	151 898	122 932	1 001 552	968 859
1.1 - Cotisations sans contrepartie	28 966		32 693	
1.2 - Dons, Legs et Mécénat	122 932	122 932	968 859	968 859
- Dons manuels	90 410	90 410	171 240	171 240
- Legs, donations et assurances-vie	32 522	32 522	797 620	797 620
- Mécénat				
1.3 - Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	946 807		88 140	
2.1 - Cotisations avec contrepartie				
2.2 - Parrainage des entreprises				
2.3 - Contributions financières sans contrepartie	15 255			
2.4 - Autres produits non liés à la générosité du public	931 552		88 140	
3 - SUBVENTONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	353 517		74 331	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	512			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	280 692	280 692		
TOTAL	1 733 426	403 624	1 164 023	968 859
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	701 217	9 325	173 461	14 724
1.1 - Réalisées en France	701 217	9 325	173 461	14 724
- Actions réalisées par l'organisme	701 217	9 325	173 461	14 724
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 - Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 090	10 190	53	53
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	10 090	10 190	53	53
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	163 749		139 886	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	394		754	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	83 115	83 115	104 900	104 900
TOTAL	958 565	102 631	419 054	119 677
EXCEDENT OU DEFICIT	774 861	300 994	744 969	849 182

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	433 808		472 297	
- Bénévolat	256 058		298 212	
- Prestations en nature	63 150		1 500	
- Dons en nature	114 600		172 585	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	433 808		472 297	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	177 750		298 212	
- Réalisées en France	177 750		298 212	
- Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	256 058		174 085	
TOTAL	433 808		472 297	

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	9 325	14 724	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	122 932	968 859
1.1 - Réalisées en France			1.1 - Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	9 325	14 724	1.2 - Dons, legs et mécénats	122 932	968 859
- Versements à un organisme centrale ou d'autre organismes agissant en France			- Dons manuels	90 410	171 240
1.2 - Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurance-vie	32 522	797 620
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme centrale ou d'autre organismes agissant en France			1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 190	53			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	10 190	53			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	19 515	14 777	TOTAL DES RESSOURCES	122 932	968 859
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEEDS DE L'EXERCICE	83 115	104 900	3 - UTILISATION DES FONDS DEEDS ANTERIEURS	280 692	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	300 994	849 182	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	403 624	968 859	TOTAL GENERAL	403 624	968 859
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEEDS)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	300 994	849 182
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEEDS)	0	0

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	256 058	298 212	Bénévolat	256 058	298 212
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	63 150	1 500
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	114 600	172 585
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	177 750	174 085			
TOTAL	433 808	472 297	TOTAL	433 808	472 297

FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

NOTE EXPLICATIVE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ANNEE 2021

86 - Bénévolat

Les heures de bénévolat du Bureau, des chargés de mission et du Conseil d'Administration de la Fédération s'élèvent à **5 552 heures**.

Elles sont valorisées à 3 fois le SMIC chargé, soit 46,12€ par heure, pour un montant total de **256 058 €**.

86 - Mise à disposition gratuite de prestations

- 1 formation au co-développement (6 demi-journées) en zoom
- 3 formations « Découverte du mouvement » en zoom
- 2 formations 'Découverte du mouvement » en présentiel (dont une à Bordeaux)
- 1 formation « des nouveaux bureaux »
- 1 formation au stress et à la gestion des émotions (Aix en Provence)
- 1 formation à l'Ecoute

TOTAL heures de prestations formation **421 h**
1 heure = 150 € (formation)
421 h x 150 € = **63 150 €**

86 - Dons en nature

86 - Mise à disposition gratuite de locaux

▪ Saint Louis en l'Isle	2.500	x 12	-3600	=	26.400 €
▪ Rue Chauvelot	1.000	x12		=	12.000 €
▪ Lille, rue Davy	1.000	x12		=	12.000 €
▪ Arcachon	2.000	x12		=	24.000 €
▪ St Nazaire	800	x12	- 5400	=	4.200 €
▪ Le Havre	1.000	x12		=	12.000 €
▪ Montrouge	950	x 12	-1 800	=	9.600 €
▪ Bordeaux	800	x12		=	9.600 €
▪ Aire sur la Lys	600	x 12	-2400	=	4.800 €
▪					

TOTAL **114 600 €**

Abandon de frais **0 €**